

COMMUNAUTE DE COMMUNES GÂTINAIS-VAL DE LOING

Nombre de conseillers :

En exercice : **41**
Présents : 36
Votants : 33

Date convocation :
30-11-2012

Date d'affichage :
30-11-2012

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Du 10 DECEMBRE 2012
Article L 2121-17 DU CGCT*

L'an deux mille douze, le DIX DECEMBRE à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing s'est réuni à la salle Louise Ménigault d'EGREVILLE, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

Etaient présents, les titulaires : THIBAUT Anne, DETEIX Denis, TARDY Thierry, MOULIE Bruno, THIERRY Jean-Pierre, LIONNET Rose-Marie, MARLIN Maryse, ROY Pierre, BOYER Pierre, CHACHIGNON Jean-Noël, DEFOIX Antoine, LAGILLE Franck, MOUSSET Gérard, JOURDAIN Patricia, BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène, PETIT Bernard, BEAUHAIRE Philippe, HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole, GARLAND Maurice, BOURCIER Francis, VILFLOSE Annie, GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre, HURTAULT Claude, VARLET Michel, FONTANA Véronique, BOUSSER Patrick.

Etaient absents excusés et suppléés : MONCEL Hugues suppléé par JAIRE Jean-Claude, PAPOUGNOT Gérard suppléé par BOURON Henri, CHAUSSY Patrick suppléé par TISSOT François, BABUT Pierre suppléé par CAMMARATA Gérard.

Etaient absents excusés non suppléés : THIERRY Jean-Pierre, PLISSON Alain, COURTOIS Hervé, GUINET Bernard, COURTET Stéphane, ARKHIPOFF Mireille, NOUE Isabelle, REES Annie.

Etaient aussi présents, sans droit de vote, les suppléants : Maria METAIS, PONSOT Christophe, DUPUY-KARRER René.

Etaient aussi présentes : LEBARON Anne-Claire, MESSIAS Marinette, PERON Anne-Sophie, CARDUCCI Antoine et PINON Valérie (Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine et Marne).

Secrétaire de séance : Rose-Marie LIONNET

Ordre du jour :

- 1. Informations**
- 2. Administration générale** : installation de nouveaux délégués au sein du Conseil Communautaire
- 3. Administration générale** : actualisation des représentants communautaires au sein des syndicats intercommunaux
- 4. Budget 2012** : proposition de décisions modificatives
- 5. Aménagement de l'espace** : validation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et premières réflexions sur la définition des Zones d'Aménagement Commercial
- 6. Aménagement numérique** : présentation et validation d'un projet de programmation des investissements dans le cadre du syndicat mixte ouvert Seine-et-Marne Numérique
- 7. Développement économique** : présentation et validation du programme d'actions visant à maintenir et développer une offre commerciale et artisanale de proximité cohérente sur le territoire de la Communauté de Communes
- 8. Développement touristique** : présentation et validation du schéma communautaire des itinéraires de randonnée pédestre
- 9. Questions diverses**

La séance débute à 19h10 mn. Le Président remercie M. Bruno BASCHET ainsi que son Conseil Municipal pour leur accueil.

Rose-Marie LIONNET est désignée comme Secrétaire de séance.

0. Approbation du compte rendu du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 2 juillet 2012

Le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 2 juillet dernier.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le compte rendu de la séance du 2 juillet 2012.

Le Président propose à l'assemblée de démarrer la séance avec le point n°7 (présentation et validation du programme d'actions visant à maintenir et développer une offre commerciale et artisanale de proximité) afin de libérer Valérie PINON et Antoine CARDUCCI, intervenants de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Le Conseil Communautaire accepte.

7. Développement économique : présentation et validation du programme d'actions visant à maintenir et développer une offre commerciale et artisanale de proximité cohérente sur le territoire de la Communauté de Communes

Le Président remercie Valérie PINON et Antoine CARDUCCI d'être présent et leur laisse la parole.

Valérie PINON présente les résultats de l'étude sur l'artisanat et le commerce de proximité qui a été confiée à la Chambre de Commerce et d'Industrie et à la Chambre de Métiers et d'Artisanat de Seine-et-Marne, les deux organismes consulaires ayant répondu conjointement au marché lancé par la Communauté de Communes.

Le document diffusé est annexé à ce compte-rendu.

On peut rappeler qu'à l'issue du diagnostic, **trois enjeux** majeurs ont été définis :

- **l'adaptation de l'offre commerciale et artisanale aux (nouveaux) modes de vie de la population locale,**
- **le maintien et le développement du tissu commercial et artisanal existant,**
- **l'animation locale et la promotion du territoire.**

Le programme d'action validé par le Comité de pilotage et le Bureau Communautaire s'articule autour de six actions :

1. Accompagnement à la modernisation des entreprises artisanales et commerciales

Aides directes aux entreprises installées sur le territoire, visant à les aider à pérenniser, moderniser, développer leurs activités commerciales et artisanales, en cofinçant des travaux et investissements de modernisation de l'outil de production, de mise en accessibilité des points de vente, de sécurisation du patrimoine d'entreprise, de modernisation des façades et des vitrines.

2. Accompagnement vers une démarche d'amélioration et une prise en compte du développement durable

Accompagner les entreprises artisanales et commerciales dans une réflexion sur leur fonctionnement actuel, leurs projets de développement et plus globalement sur les évolutions envisageables de leur activité (questions économiques, sociales et environnementales), grâce à des diagnostics individuels proposés par la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat puis éventuellement en mettant en place des ateliers collectifs ou des accompagnements individuels payants.

3. Accompagnement vers une démarche d'anticipation des problématiques de transmission

Sensibilisation des entrepreneurs concernés (notamment à partir de 55 ans) puis intervention des organismes consulaires et éventuellement, accompagnement individuel payant en entreprise.

4. Animation et mise en réseau des acteurs économiques

Création d'une structure intercommunale d'échanges et de concertation qui regroupera des commerçants, artisans et prestataires de services, des représentants de l'intercommunalité et les organismes consulaires, afin d'échanger à propos de problématiques rencontrées sur le territoire par les entreprises, de rechercher ensemble des solutions et de suivre des projets et plans d'actions en matière d'image économique du territoire, de communication, de commerce non sédentaire et itinérant. Cette structure sera amenée à faire évoluer le présent programme d'actions.

5. Accompagnement, développement et promotion des multiservices ruraux

Travailler sur une image commune des multiservices existants en leur donnant une lisibilité et un « label » commun propre à la CCGVL.

6. Structuration de l'offre non sédentaire et itinérante

Etat des lieux des marchés puis propositions d'actions visant à optimiser le fonctionnement interne de chacun mais aussi à atteindre une complémentarité entre les marchés et avec le commerce sédentaire local

Etat des lieux précis des itinérants opérants sur le territoire afin de proposer des pistes de maintien et de développement de l'offre (organisation de tournées intercommunales, promotion sur les commerçants itinérants sur le site Internet...).

Le **Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce** pourra être sollicité pour mettre en œuvre certaines de ces actions. Le traitement des dossiers de demande de subvention est de l'ordre de 12 à 14 mois. Aussi, un dépôt du dossier en janvier-février 2013 laisserait envisager un démarrage des actions début 2014. Néanmoins, certaines actions relèvent de l'animation économique et ne requièrent pas de moyens spécifiques (actions n°2 et 3

dans un premier temps, actions n°4, 5 et 6). Celles-ci pourront donc être initiées dès 2013, grâce à un travail de mise en réseau, de prédiagnostic auprès des entreprises volontaires (notamment pour l'action n°2 qui ne relèvera pas du FISAC). En 2014 et 2015, le déploiement d'aides financières aux entreprises sera mené, accompagné par un travail de communication et de construction d'une image commerciale pour la Communauté.

Outre les aides financières du FISAC, la mise en œuvre de ce programme d'actions s'appuie sur une **collaboration étroite entre la Communauté de Communes, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et d'Artisanat**. La Communauté jouera le rôle de relais des dispositifs existants, de soutien financier ainsi que de catalyseur pour un travail collaboratif. On perçoit l'effort à fournir en termes de communication pour optimiser la réussite de ce projet.

Le **plan de financement du programme d'actions** est détaillé sur la page suivante. On note que le soutien apporté par la Communauté et l'Etat grâce au FISAC représente une subvention de 40% dans l'accompagnement à la modernisation des entreprises artisanales et commerciales (action n°1).

Le Président remercie Valérie PINON pour son exposé. Il précise que l'action n°6 (Structuration de l'offre non sédentaire et itinérante) doit tout autant s'intéresser aux commerces itinérants qu'aux marchés du territoire. En effet, les commerçants itinérants sont encore présents sur le territoire et contribuent à maintenir une offre commerciale dans les Communes les plus petites.

Antoine CARDUCCI confirme l'importance de ces commerces itinérants. L'action n°6 vise à valoriser cette offre, en améliorant sa visibilité (sur le site de la Communauté par exemple), en organisant des tournées intercommunales ou en optimisant la complémentarité de l'offre.

Francis BOURCIER commente le programme d'actions proposé à la validation du Conseil Communautaire : l'objectif fixé est difficile mais important, pour un coût restant à charge de la Communauté relativement faible, grâce au FISAC. L'enjeu est de parvenir à mettre en œuvre ce programme en mobilisant des entreprises volontaires : la réussite se traduira ainsi par une **reconnaissance concrète de l'action communautaire en matière de développement économique**.

Les deux premières actions (accompagnement à la modernisation des entreprises artisanales et commerciales ; accompagnement vers une démarche d'amélioration et une prise en compte du développement durable) sont selon Francis BOURCIER celles qui doivent être initiées avec le plus de vigueur. La première permettra de soutenir très concrètement le commerce local et ainsi, de renforcer l'identification et la reconnaissance de la Communauté de Communes dans le tissu économique local. La seconde est moins concrète mais pourra être riche d'enseignements pour les entreprises.

Enfin, Francis BOURCIER suggère d'être prudent et de privilégier une action de communication en aval, lorsque des réalisations concrètes peuvent être présentées.

Le Président complète l'intervention de Francis BOURCIER en rappelant que la communication en amont permettra de faire connaître aux entreprises l'accompagnement et les dispositifs qui leur seront proposés.

Francis BOURCIER conclut en insistant sur la nécessité d'un partenariat étroit entre les organismes consulaires et la Communauté de Communes pour la réussite de ce projet.

Le Président précise que la Chambre d'Agriculture pourra être associée à certaines de ces actions, notamment parce que certains exploitants ont également une activité de transformation et de vente de leurs productions agricoles.

Pierre ROY demande sous quelle forme sera faite la communication auprès des commerçants et artisans : comment les encouragera-t-on à recourir aux dispositifs proposés ?

Valérie PINON et Antoine CARDUCCI décrivent les différents outils à mobiliser : ateliers de la structure intercommunale d'échanges (action N°4), courriers postaux et électroniques, campagne d'affichage. Le canal des banques pourra aussi être utilisé. Surtout, les agents des deux Chambres ainsi que l'agent de développement économique et touristique de la Communauté de Communes auront un rôle majeur car leur action de veille leur permettra de repérer des entreprises intéressées.

Aucune autre observation n'étant émise, le Président propose à l'assemblée de délibérer.

Voici le plan de financement de ce programme d'actions :

	Montant global		Etat FISAC		CCGVL		Entreprises	
	Ft	It	Ft	It	Ft	It	Ft	It
1 - Accompagnement à la modernisation des entreprises artisanales et commerciales	1	Flyers, plaquettes : 1 000 €	100 000 €	25 000 €		25 000 €		50 000 €
	2	Panneaux : 5 000 €	100 000 €	20 000 €	50%	20 000 €	50%	60 000 €
	3		100 000 €	15 000 €		15 000 €		70 000 €
		6 000 €	300 000 €	3 000 €	60 000 €	3 000 €	60 000 €	180 000 €
2 - Accompagnement vers une démarche d'amélioration et une prise en compte du développement durable	1	Outils de communication CCI-CMA	7 500 €	0 €		1 500 €		6 000 €
	2		7 500 €	0 €		1 500 €		6 000 €
	3		7 500 €	0 €		1 500 €		6 000 €
		-	22 500 €	- €		4 500 €		18 000 €
3 - Accompagnement vers une démarche d'anticipation des problématiques de transmission	1	Flyers, plaquettes : 750 €	1 800 €	0 €		900 €		900 €
	2		1 800 €	0 €	50%	900 €	50%	900 €
	3		1 800 €	0 €		900 €		900 €
		750 €	5 400 €	375 €	- €	375 €	2 700 €	2 700 €
4 - Animation et mise en réseau des acteurs économiques	1	Flyers, plaquettes : 750 €						
	2	Coanimation CCGVL-CCI-CMA			50%		50%	
	3		750 €		375 €		375 €	
5 - Accompagnement, développement et promotion des multiservices ruraux	1	Flyers, plaquettes : 750 €						
	2	Logo : 1 000 €	Signalétique 1 000 €	300 €	50%	300 €	50%	700 €
	3							
		1 750 €	1 000 €	875 €	300 €	875 €	700 €	
6 - Structuration de l'offre non sédentaire et itinérante	1	Flyers, plaquettes : 750 €						
	2		Signalétique 1 000 €	300 €	50%	300 €	50%	
	3							
		750 €	1 000 €	375 €	300 €	375 €	700 €	
Total	1		109 300 €	25 000 €		27 400 €		56 900 €
	2		110 300 €	20 600 €		23 800 €		66 900 €
	3		110 300 €	15 000 €		17 400 €		76 900 €
		10 000 €	329 900 €	5 000 €	60 600 €	5 000 €	68 600 €	200 700 €

Pour l'heure, la mise en œuvre de ce programme d'actions nécessite un **budget d'investissement** total de l'ordre de **329 900 €** (sur une durée de mise en œuvre de cinq ans environ), avec un reste à charge de l'ordre de **68 600 €** pour la Communauté de Communes. Le budget de fonctionnement est quant à lui estimé à **10 000 €** : il relève essentiellement de frais de communication (flyers, plaquettes d'information, signalétique, panneaux, logo pour les multiservices ruraux). Le reste-à-charge de la Communauté s'éleverait ici à **5 000 €**.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

ENTENDU l'exposé du Président ;

VU les résultats de l'étude préalable à une opération collective de redynamisation du commerce de proximité et de l'artisanat local ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Comité de pilotage de cette étude et l'avis favorable du Bureau Communautaire ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Article 1^{er}- **VALIDE** les trois enjeux relatifs au commerce de proximité et à l'artisanat local :

- l'adaptation de l'offre commerciale et artisanale aux (nouveaux) modes de vie de la population locale,
- le maintien et le développement du tissu commercial et artisanal existant,
- l'animation locale et la promotion du territoire.

Article 2- **VALIDE** le programme d'actions suivant :

- 1 - Accompagnement à la modernisation des entreprises artisanales et commerciales
- 2 - Accompagnement vers une démarche d'amélioration et une prise en compte du développement durable
- 3 - Accompagnement vers une démarche d'anticipation des problématiques de transmission
- 4 - Animation et mise en réseau des acteurs économiques
- 5 - Accompagnement, développement et promotion des multiservices ruraux
- 6 - Structuration de l'offre non sédentaire et itinérante

Article 3 **SOLLICITE** l'aide de l'Etat pour la mise en œuvre de ce programme d'actions, par un recours au Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce pour les actions de fonctionnement n°1, 3, 4, 5 et 6 et pour les actions d'investissement n°1, 5 et 6.

Article 4 **AUTORISE** le Président à procéder à toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de partenariat technique et financier, y compris la signature éventuelle d'une convention de partenariat avec les organismes consulaires.

Le Président remercie Valérie PINON et Antoine CARDUCCI qui quittent la séance.

Le Président reprend l'ordre du jour.

1. Informations

a. Transport à la demande et Services à la population

Antoine DEFOIX rappelle que le service de **Transport à la Demande « Proxi'bus »** a été lancé le 1^{er} octobre 2012 et procède à un premier bilan.

Au 23 novembre 2012, le service comptait **38 abonnés**. A cette même date, **trente personnes** avaient déjà utilisé le service, pour faire **31 allers-retours et 38 allers simples**. Certaines sont déjà des habitués, puisqu'elles font des trajets similaires chaque semaine. Jusqu'à présent, le service a été utilisé par des habitants de Souppes-sur-Loing, Château-Landon, Bransles, Lorrez-le-Bocage, Ichy, Bougigny, la Madeleine-sur-Loing, Egreville, Poligny et Beaumont-du-Gâtinais, qui se sont rendus à Château-Landon, Montereau, Souppes-sur-Loing et Nemours.

Les motifs de déplacement sont divers : courses, marché, loisirs, rendez-vous médicaux, principalement.

Les efforts de communication réalisés depuis le lancement du service doivent être maintenus. Un stand Proxi'bus a été organisé sur les marchés d'Egreville et de Château-Landon pour faire découvrir le service. Un autre a eu lieu lors de la Foire à la Volaille d'Egreville et du Marché de Noël de Souppes-sur-Loing, samedi 8 décembre.

Antoine DEFOIX rappelle que le déficit de ce service est estimé à environ 90 000 € : après déduction de la contribution du STIF (environ 28 000 €), le reste-à-charge sera partagé pour moitié par le Conseil Général de Seine-et-Marne et l'autre moitié par la Communauté de Communes. Pour résumer, ce service revient à environ 1,50 € par habitant et par an, un peu moins de la valeur d'un titre de transport.

Antoine DEFOIX rappelle que ce service n'aurait jamais pu être lancé sans la Communauté de Communes. Il constate que des habitants de Souppes-sur-Loing ont très rapidement su mobiliser le service, alors que cette Commune propose déjà un service de mobilité interne (à l'attention des personnes âgées et handicapées) : c'est plutôt encourageant, on voit que le service répond à des besoins.

Antoine DEFOIX constate que des évolutions du service pourront être envisagées dans un second temps, par exemple pour améliorer le service du lundi, très peu sollicité. Les usages du public jeune pourront également s'améliorer, grâce à une communication ciblée par exemple.

Francis BOURCIER rapporte la remarque d'un usager, qui a trouvé difficile de monter dans le véhicule, du fait de la hauteur de la marche.

Antoine DEFOIX rappelle qu'un marchepied est disponible dans le véhicule. De plus, le conducteur peut aider les usagers en difficulté.

b. Petite Enfance, Enfance et Jeunesse

Rose-Marie LIONNET indique que les résultats de **l'enquête sur les loisirs des enfants et des jeunes de 3 à 17 ans** sont actuellement étudiés par le groupe-projet, qui présentera les enseignements les plus marquants au Comité de pilotage jeudi 13 décembre. Le Comité de pilotage sera appelé à valider la définition des atouts et faiblesses du territoire en matière d'accueil de loisirs, ainsi que les enjeux et objectifs communautaires proposés par le groupe-projet. A partir de janvier 2013, la réflexion se concentrera sur les objectifs opérationnels et les moyens à mobiliser.

Le Comité de pilotage du **Relais d'Assistantes Maternelles**, qui s'est tenu le **22 octobre**, s'est bien passé. La Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Général ont salué la qualité du service rendu, aussi bien en ce qui concerne les permanences administratives que les ateliers d'éveil.

La **journée sur la lecture auprès des tout petits** qui s'est tenue le **mercredi 24 octobre** s'est bien passée. Les assistantes maternelles se sont déplacées nombreuses, originaires de plusieurs Communes du territoire (Egreville, Souppes-sur-Loing, Mondreville...). Des parents sont également venus : pour certains, cela a été l'occasion de découvrir les Lieux d'Accueil Enfants-Parents de Souppes et Château-Landon, pour d'autres, cela a été l'occasion de mieux comprendre comment fonctionnait le RAM.

Enfin, une **soirée thématique** a eu lieu le **vendredi 23 novembre**, sur la thématique des **émotions du jeune enfant**. Cette soirée était ouverte aux assistantes maternelles et parents. Une dizaine de parents de Souppes, Lorrez-le-Bocage, Egreville, Château-Landon et Arville ont participé, ainsi qu'une quinzaine d'Assistantes maternelles (Souppes, Lorrez-le-Bocage, Egreville, Château-Landon, Mondreville).

c. Développement économique

Francis BOURCIER évoque le **Petit-déjeuner des entrepreneurs** qui s'est déroulé le **jeudi 6 décembre 2012**. Cette fois-ci, le petit-déjeuner a été accueilli **au sein de l'entreprise Sogaplast Industrie, à Château-Landon**. Cette formule vise à offrir aux entrepreneurs l'opportunité de découvrir une entreprise locale, son fonctionnement et ses savoir-faire, alors qu'ils ne connaissent peut-être pas son domaine d'activités. C'est aussi une façon d'associer l'entrepreneur qui accueille à l'organisation et l'animation du petit-déjeuner.

Par ailleurs, une thématique a été abordée en présence de partenaires locaux. Après celle du recrutement en juin dernier, les entrepreneurs ont été invités à échanger autour de **l'accompagnement qui leur est proposé pour anticiper et faire face aux difficultés économiques**, en présence de la Chargée de mission Mutations Economiques au sein de la DIRECCTE Ile de France et du Conseiller en financement et restructuration d'entreprises de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne.

Une petite dizaine d'entrepreneurs étaient présents jeudi dernier : plusieurs habitués, qui s'étaient inscrits, ne sont pas venus. Les participants ont aussi bien apprécié l'intervention de la DIRECTE et de la CCI que la visite de l'entreprise Sogaplast qui leur a été proposée par Monsieur Gachiniard, le directeur. Une nouvelle entreprise installée à Château-Landon (TSD, traitement de données et saisie de données) a pu se présenter de façon informelle aux entrepreneurs présents.

Ce type d'événements reste donc vivement intéressant, aussi bien pour les entrepreneurs que pour la Collectivité. Des efforts de communication seront faits lors de la prochaine édition afin d'encourager la participation des entrepreneurs locaux.

Le bilan d'activités de l'association **Initiatives Melun Val de Seine Sud Seine-et-Marne** a été arrêté au 30 septembre 2012 et transmis à la Communauté de Communes. Du 1^{er} juillet 2011 au 30 septembre 2012, **quatre porteurs de projets** ont été accompagnés par la **Plate forme d'initiatives locales**. En 2011, les deux projets (reprise d'un restaurant et reprise d'une boucherie à Souppes-sur-Loing) ont recueilli un avis favorable mais n'ont pas donné suite (les deux porteurs de projets ont choisi de ne pas bénéficier du prêt d'honneur). En 2012, deux projets ont bénéficié d'un prêt : la reprise du bar-brasserie à Chaintreaux (prêt d'honneur de 7 000 euros, pour 1,5 emploi à la création) et la reprise d'une boulangerie-pâtisserie à

Souppes-sur-Loing (prêt d'honneur de 10 000 euros, pour 4 emplois). La Communauté de Communes poursuit la promotion de ce dispositif auprès des porteurs de projets et auprès des entrepreneurs susceptibles de transmettre leur activité dans les mois et années à venir.

Ensuite Francis BOURCIER indique que, suite à la procédure de mise en concurrence par appel d'offres, le **marché public pour la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour l'aménagement de zones d'activités économiques et pour la création d'une structure porteuse de développement** a été attribué à l'entreprise « Elan Développement Sarl », domiciliée au 385 avenue des Baronnes - 34730 Prades-le-Lez, pour un montant total de 67 992,60 € (52 803,40 € TTC pour la tranche ferme, 15 189,20 € TTC pour la tranche conditionnelle). Cette étude bénéficie d'un financement du Conseil Général dans le cadre du CLAIR, à hauteur de 40% de la dépense HT (56 850 € HT), soit une subvention de 22 740 €. Le Comité de pilotage de cette étude se réunira pour son lancement demain, à 14h à Souppes-sur-Loing.

Enfin, une Conférence Territoriale a eu lieu le 30 novembre : le plan d'actions du **Pacte pour le Développement du territoire Sud 77** a été présenté, décliné sur trois axes stratégiques (conforter et développer le tissu économique, renforcer l'accompagnement des entreprises, structurer une image autour d'une identité territoriale). Le mode de gouvernance a été précisé (pour rappel, sous forme associative entre les Communautés de Communes du sud Seine-et-Marne, la Région et le Département). La Communauté sera bientôt appelée à valider ce programme d'actions (après enrichissement, si besoin) et ce mode de gouvernance.

Francis BOURCIER complète son intervention en faisant part au Conseil Communautaire d'une proposition émise par le Conseil Général et l'Université de Marne-la-Vallée-Paris Est : ceux-ci ont sollicité la contribution de la Communauté de Communes à **l'expérimentation d'une norme ISO 26000 de territoire**.

Cette norme s'adresse à des organisations publiques, privées à but lucratif ou à but non lucratif (entreprise, association, Collectivité). Son objectif est de mesurer les qualités de l'organisation à l'aide de sept questions portant sur la gouvernance de l'organisation ; les droits de l'Homme ; les relations et conditions de travail ; l'environnement ; la loyauté des pratiques ; les questions relatives aux consommateurs ; les communautés et le développement local.

Cette norme prend la forme d'une évaluation et non d'une qualification ou d'une certification.

Francis BOURCIER présente l'intérêt d'une telle norme pour les organisations : elle les encourage à améliorer leur fonctionnement.

Pour la Communauté de Communes, l'expérimentation de la norme consisterait à mobiliser plusieurs volontaires sur le territoire afin de contribuer à la réalisation d'un guide d'utilisation de la norme. Les volontaires pourraient ensuite appliquer les préceptes du guide afin de tester eux-mêmes la norme : en découleraient des pistes d'amélioration, voire de mutualisation entre eux.

Francis BOURCIER estime que cette expérimentation présente un intérêt pour la Communauté : il s'agit d'une opération pilote en Ile-de-France et la participation de la Communauté à une telle opération serait valorisante. De plus, l'expérimentation permettra de rencontrer et d'accompagner des organisations du territoire, sur une thématique dans laquelle la Communauté peut elle-même trouver un intérêt.

La participation à cette expérimentation ne nécessite aucun engagement financier de la part de la Communauté. Elle requiert seulement la participation à une série de quatre réunions.

Le Conseil Communautaire n'émet aucune objection à l'engagement de la Communauté de Communes dans l'expérimentation de la norme ISO 26000 de territoire.

d. Projets de développement et Contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural

Le Président rappelle qu'en **2013**, la Communauté entrera dans la **quatrième année du Contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural** conclu avec le Conseil Général.

Le Comité de suivi devrait se réunir en février 2013 pour valider le programme d'actions annuel. La Communauté de Communes doit être en mesure de transmettre ses fiches-actions 2013 en **janvier 2013**.

Le Président présente, pour chaque axe stratégique, les actions initiées par la Communauté de Communes depuis 2010. **En 2013**, la Communauté de Communes interviendra en majorité **dans la continuité de ces actions**. Des **compléments, modifications** ou **créations** de Fiches-actions pourront néanmoins être proposés (en italique gras ci-dessous) :

Axe stratégique – Construire une stratégie économique durable

- 1 – Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour l'aménagement et le développement de l'offre foncière à vocation économique (fiche-action lancée dès 2010, modifiée en 2012)

- Action en cours, avec le Bureau d'études Elan Développement. Aucun aménagement n'est prévisible pour 2013, par contre une fiche-action spécifique pourra être proposée pour 2014.*
- 2 – Agent de développement économique et touristique (fiche-action lancée dès 2010, modifiée en 2011) - *Action en cours.*
 - 4 –Elaboration et mise en œuvre d'une signalétique communautaire des ZAE (2012)
Action à démarrer. Les montants de la Fiche-action seront réévalués dans le programme d'actions 2013.
 - 5 –Etude d'opportunité et de faisabilité préalable à la création d'une structure répondant à la fois aux besoins de locaux d'activités, d'accompagnement économique, de services aux entreprises et de promotion du territoire (2012) - *Idem action 1*
 - 6 – Adhésion Association Melun Val de Seine Initiatives (prêts d'honneur) (2011) - *Action en cours.*
 - 7 – Etude préalable à une opération collective de revitalisation commerciale et artisanale (2011)
L'étude vient d'être finalisée.
En 2013, une nouvelle fiche-action sera présentée (avec mise en œuvre en 2013 et 2014) : Mise en œuvre d'un programme d'actions visant à maintenir et développer une offre commerciale et artisanale de proximité cohérente sur le territoire de la Communauté de Communes
 - 9 - Mise en œuvre d'un plan de communication (2010)
Fiche réalisée (site Internet), en cours (documents et supports de communication), à démarrer (signalétique d'entrée de ville) ou en suspens (convention de service radio).
Actualisation des montants dans le programme d'actions 2013
 - 10 - Développement de l'hébergement touristique (2010)
Fiche-action en cours, mais sans réalisation concrète pour l'instant.

Axe stratégique –Mieux répondre aux besoins des habitants et renforcer l'attractivité du territoire

- 11 - Création et gestion d'un RAM itinérant (fiche-action lancée dès 2010, modifiée en 2011 et 2012)
Gestion et animation du RAM dans la poursuite de 2011-2012.
A prévoir pour 2013 : Travaux d'aménagement à Egreville et Souppes-sur-Loing
- 11- Etude Petite Enfance (2012)
Action à démarrer
- 14- Mise en réseaux des bibliothèques – 2011
Action à relancer, avec le Comité consultatif « Lecture Publique »
- 17 - Enseignements artistiques – 2011
Action en cours, avec la Communauté de Communes du Pays de Nemours
- 18 bis - Etude développement ALSH (2012)
Action en cours, en partenariat avec la MSA. Une action d'investissement ne pourra être proposée dès janvier 2013, mais pourra l'être au cours de l'année.
- 19 - Mise en place d'un service de TAD (2010 puis modification en 2012) - *Action en cours*

Axe stratégique – Protéger et mettre en valeur l'environnement

- 21- Etude stratégie touristique (2012)
Action menée en interne pour l'instant, à approfondir.
Prévoir une action « balisage et signalétique des itinéraires de randonnée » en 2013

Axe transversal

- 24 - Coordination CLAIR (ACCVL temps partiel) (2010) – *action en cours.*
- 25 - Coordination – agent de développement (2011) – *action en cours.*
- 23 - Diagnostic et étude préalable à la mutualisation des moyens humains et matériels (2011)
Action en cours, sans recours à un bureau d'études pour l'instant, qui doit être approfondie.

Conclusion

La Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing structure ainsi son intervention autour d'une politique de développement territorial déclinée en quatre domaines :

- **Développement économique :**
 - **Animation économique du territoire**
 - **Développement de l'offre foncière et immobilière à vocation économique** afin de permettre et favoriser le maintien, l'implantation et le développement des entreprises sur le territoire
 - **Aménagement numérique** : pour les entreprises mais aussi pour les ménages
 - **Développement touristique** (en tant que « filière économique » et pour la valorisation du cadre de vie des habitants)
- **Services à la population**
 - **Petite enfance : RAM** pour les modes d'accueil individuel, avec réflexion sur les modes d'accueil collectif
 - **Enfance – Jeunesse** : Accueil de loisirs intercommunal (par voie de convention, transfert ou création en complément), action jeunesse à venir
 - **Transport à la demande**
- **Mise en valeur des ressources locales :**
 - **Communication** : à propos des actions de la CC mais aussi des autres acteurs locaux et des initiatives existantes (communes, OT, associations)
 - **Lecture publique, enseignements artistiques** – en lien avec une action jeunesse et une action « Développement touristique »
- **Fonctionnement**
 - Mutualisation des moyens

Le Bureau Communautaire s'est prononcé favorablement sur ces orientations pour 2013. Les Commissions vont désormais affiner les Fiches-actions correspondantes, pour une validation par le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance.

2. Administration générale

a. Installation de nouveaux délégués au sein du Conseil Communautaire

Les Communes de Poligny, Villebéon et Ichy ont connu des modifications de leur Conseil Municipal, certaines ayant des conséquences sur la composition du Conseil Communautaire. Il convient d'installer de nouveaux délégués, titulaires et/ou suppléants :

- Poligny : Mme ARKHIPOFF Mireille, titulaire et M. BOURON Henri, suppléant ;
- Villebéon : M. PONSOT Christophe, suppléant, en remplacement de M. SIMONNET François suite à sa démission du Conseil Municipal ;
- Ichy : Mme DICHE Carole, suppléante, en remplacement de Mme CHERREAU Cynthia suite à sa démission du Conseil Municipal.

DELIBERATION

Le Président,

VU

les délibérations des Conseils municipaux de Poligny, Villebéon et Ichy ;

Article 1^{er}

DECLARE installés les délégués communautaires des Communes de Poligny, Villebéon et Ichy.

b. Actualisation des représentants communautaires au sein des syndicats intercommunaux

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

ENTENDU

l'exposé du Président ;

VU

la délibération n°2010-02_6, portant désignation des représentants de la Communauté de Communes au sein des syndicats intercommunaux ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Article 1^{er} **ADOPTÉ** les modifications de représentants communautaires au sein des syndicats intercommunaux suivants :

- Syndicat Intercommunal d'Etude et de Programmation « Nemours-Gâtinais » : Carole DICHE en lieu et place de Cynthia CHERREAU.
- SIRMOTOM: Christophe PONSOT en lieu et place de François SIMONNET.

Article 2 Ces modifications seront transmises aux syndicats concernés.

3. Budget 2012 : proposition de décisions modificatives

Des événements ponctuels peuvent rendre nécessaires d'ajuster en plus ou en moins des prévisions de dépenses et de recettes. Ces ajustements peuvent s'opérer à tout moment par le biais de décisions modificatives. Les décisions modificatives doivent être adoptées (art. L 1612-11 du CGCT) :

- avant le 31 décembre pour les crédits d'investissement ;
- avant le 21 janvier de l'exercice suivant pour les crédits de fonctionnement afin de régler les dépenses engagées avant le 31 décembre et pour régler les opérations d'ordre.

Faisant partie intégrante du budget, elles doivent être présentées en respectant la maquette réglementaire applicable au budget.

Le Conseil Communautaire est appelé à valider les décisions modificatives présentées dans le tableau suivant. On remarque qu'elles ne modifient pas la répartition des recettes et des dépenses par chapitres. Ces décisions ne sont pas obligatoires, mais permettront de faciliter la lisibilité et la transparence du budget et du compte administratif.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET 2012- CCGVL			
Compte débiter	A soustraire	Compte créditer	A ajouter
DEPENSES			
60622 Carburants	-200 €	6185 Frais de colloques et séminaires	200 €
6218 Autre personnel extérieur	-650 €	6225 Indemnités au comptable et régisseur	650 €
64131 Rémunérations	-8 000 €	64111 Rémunération principale	15 000 €
6236 Catalogues et imprimés	-7000 €		
6453 Cotisations aux caisses de retraite	-850 €	64138 Autres indemnités	850 €
6132 Locations immobilières	-1400 €	6451 Cotisations à l'URSSAF	1 400 €
6231 Annonces et insertions	-85 €	6488 Autres charges	85 €
61551 Matériel Roulant	-120 €	73923 Reversement sur FNGIR	120 €
	-18 305 €		18 305 €
RECETTES			
73314 Taxe OM SITOMAP	-166 279 €	7331 Taxe OM GLOBALE	2 387 440,71 €
73313 Taxe OM SIEOM	-32 906 €		
73312 Taxe OM SICTRM	-1 888 636,00 €		
73311 Taxe OM SIRMOTOM	-299 619,71 €		
	-2 387 440,71 €		2 387 440,71 €

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

ENTENDU l'exposé du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Primitif de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing adopté 26 mars 2012 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits,

CONSIDERANT le rapport fait par le Bureau et sur sa proposition,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Article 1er **AUTORISE** le Président à procéder aux mouvements de crédits constituant la Décision Modificative n°1 et détaillés dans le tableau ci-dessus.

Article 2 **DIT** que ces mouvements s'équilibrent, en dépense et en recette, à 2 387 440,71 euros en section de fonctionnement.

Le Président informe l'assemblée d'une recette imprévue : la dotation au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle, pour les années 2011 et 2012 (83 679.71 €).

4. Aménagement de l'espace : validation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et premières réflexions sur la définition des Zones d'Aménagement Commercial

Alors que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été validé par le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation Nemours-Gâtinais, le Conseil Communautaire est invité à valider ce document, moteur du futur Schéma de Cohérence Territoriale.

Le PADD prévoit un **positionnement du territoire à l'horizon 2030**. Celui-ci révèle un **territoire qui joue de sa diversité** et de sa situation pour **s'affirmer au cœur d'un espace sud francilien en émergence**. Le territoire aura alors une **fonction de transition et de rencontre**, portée par la **vallée du Loing**. Il s'appuiera sur la **complémentarité de ces espaces** pour affirmer sa performance.

La **stratégie** proposée par le PADD pour atteindre ce positionnement s'appuie sur **trois axes complémentaires** :

- Fonder un système territorial solide en renforçant un réseau de pôles locaux différenciés
- Une nouvelle ruralité pour vivre (ensemble) au Pays
- Economie et Environnement : de la contrainte ... à l'innovation

La lecture du projet de PADD permet de distinguer une convergence des objectifs proposés avec ceux poursuivis par la Communauté de Communes dans son projet communautaire (note jointe à l'ordre du jour). Le Bureau Communautaire a validé ce document. Le Président précise que le Syndicat est en cours d'élaboration du Documents d'Orientations et d'Objectifs, dans lequel seront précisément identifiés les Zones d'activités économiques, les logements, les grands axes de circulation.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

ENTENDU l'exposé du Président ;

VU le Projet d'Aménagement et de Développement Durable élaboré par le Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation dans le cadre de la préparation du Schéma de Cohérence Territoriale ;

CONSIDERANT que le positionnement territorial à horizon 2030 et les trois axes stratégiques envisagés pour les atteindre convergent avec le projet communautaire ;

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Article 1^{er}- **VALIDE** le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Schéma de Cohérence Territoriale Nemours-Gâtinais.

Pour information, la loi de Modernisation de l'Economie prévoit des Documents d'Aménagement Commercial (DACOM) comprenant des **Zones d'Aménagement Commercial (ZACOM)**. Il s'agit des zones commerciales ayant un impact significatif sur l'aménagement du territoire. DACOM et ZACOM figureront dans le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCOT. Le DACOM définira les règles d'aménagement des ZACOM.

La Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing sera appelée à se positionner quant aux ZACOM qu'elle souhaite définir. Le Bureau a commencé à réfléchir à ce sujet, qui devra être approfondi par la Commission « Développement économique ». Le Président rappelle que l'inscription d'une zone commerciale dans ce document permet d'éviter le passage en Commission Départementale d'Aménagement Commercial : la Commune peut directement attribuer les permis de construire. Par contre, il sera impossible d'aménager une zone commerciale si celle-ci n'a pas été inscrite.

5. Aménagement numérique : proposition d'un projet de programmation des investissements dans le cadre du syndicat mixte ouvert Seine-et-Marne Numérique

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire a déjà exprimé sa volonté d'éviter la naissance ou l'amplification d'une « fracture numérique », aussi bien pour les acteurs économiques que pour les ménages. Suite à sa décision d'adhérer au futur **Syndicat Mixte « Seine-et-Marne Numérique »**, le Conseil Communautaire doit désormais proposer au syndicat une **programmation des investissements** prévus sur le territoire de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing à partir de 2013-2014.

Dans cet objectif, le Bureau Communautaire s'est réuni le 15 novembre 2012 afin d'élaborer une esquisse de programmation, qui précise la **technologie utilisée** (Montée en débit ou Fibre optique de bout en bout) sur chaque zone du territoire et qui propose un **calendrier prévisionnel**. Cette esquisse a ensuite été soumise aux services du Conseil Général pour obtenir leur avis technique. Les retours du Département ont permis de finaliser cette programmation, qui peut désormais être proposée pour validation au Conseil Communautaire.

Il est rappelé que les aménagements réalisés dans le cadre du syndicat mixte ouvert Seine-et-Marne Numérique visent à **mettre en œuvre les objectifs du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique**, validé par le Conseil Communautaire le 14 septembre 2011 :

- Déployer progressivement la fibre optique, en fournissant **au moins 10 Mbps pour tous à l'horizon 2020** ;
- Adapter le réseau Sem@for77 pour collecter 100 % des futurs NRO ;
- Créer des boucles locales optiques pour desservir au moins **75% des foyers sous 10 ans, 99% sous 20 ans** (Fibre optique de bout en bout – FTTH) ;
- **Procéder à la Montée en débit** à la sous-boucle cuivre de France Télécom **pour les territoires non fibrés d'ici 10 ans** (avec des compléments radio si nécessaire).

A partir des éléments techniques fournis par le Conseil Général et après un temps d'échanges, voici le scénario de programmation travaillé par le Bureau Communautaire. Celui-ci s'échelonne en trois phases, dont la première pourrait déjà de 5 à 8 ans. Les premiers aménagements pourraient permettre d'envisager une livraison du premier chantier fin 2014.

	Montée en Débit		FTTH	
Ø 1	Bransles	R11	Mondreville	L11
	Bougligny - Maisoncelles-en-Gâtinais	F12	Beaumont-du-Gâtinais (Villeneuve)	Z11
	Ichy - Arville - Gironville	F11	Souppes-sur-Loing	U14
	Obsonville	F14	Souppes-sur-Loing	U13
	Chenou	L13	Lorrez-le-Bocage	R17
	Château-Landon	L12	Vaux-sur-Lunain	R16
			Villebéon	R15
			Villebéon	R12
			Egreville	R14
			Poligny	U03
			Poligny	M27
Ø 2			Aufferville	F00
			Souppes-sur-Loing	U15
			Souppes-sur-Loing	U12
			Souppes-sur-Loing	U02
			Souppes-sur-Loing	U01
			Château-Landon	L01
			Chaintreaux	R16
			Chaintreaux	R12
			Lorrez-le-Bocage	R00
Ø 3			Beaumont-du-Gâtinais	Z00
			Souppes-sur-Loing	U11
			Souppes-sur-Loing	U00
			Egreville	R00
			Château-Landon	L00
			La Madeleine-sur-Loing	M32

Le Président précise que la situation est très défavorable à Poligny : dans un premier temps, cette Commune était définie comme une des plus prioritaires en matière de FTTH. Seulement, le traitement en Fibre optique de Poligny nécessite d'intervenir en préalable à Bagneaux-sur-Loing, pour éviter des coûts démesurément élevés. La Commune est donc identifiée comme prioritaire, mais ne pourra pas être traitée dans les premières.

Le coût du programme d'investissement s'élèverait à un montant prévisionnel de **14 222 242 € HT**, décliné de la sorte :

Echéancier 3 phases (coût HT) – Total = 14 222 242 €						
	1		2		3	
MED	1 788 127 €		- €		- €	
FTTH	2 485 002 €	4 273 129 €	5 033 640 €	5 033 640 €	4 915 473 €	4 915 473 €

Ce programme d'investissement bénéficierait de plusieurs recettes : celles issues du **réseau de fibre optique** (3 309 870 €) d'une part et les **subventions** issues du Département, de la Région et de l'Etat d'autre part (65% pour les aménagements FTTH, 55% pour la Montée en débit).

Voici le plan de financement proposé par le Conseil Général :

coût FTTH	12 464 844 €
coût MED	1 788 127 €
Investissement TOTAL	14 252 971 €
Recettes FTTH	3 309 870 €
Subventions publiques nécessaires	10 943 101 €
Fonds de concours demandé à la CC	4 008 898 €

Plusieurs idées phare ont guidé les choix du Bureau Communautaire :

- Le travail de programmation doit répondre à un **objectif de transparence s'exerçant à deux niveaux** : transparence de la part de la Communauté, qui doit être en mesure d'expliquer à chaque Commune les choix la concernant et transparence de la part de chaque Commune, qui doit être en mesure de comprendre et d'expliquer à ses habitants les choix les concernant.
- L'objectif prioritaire de la Communauté doit être de **fournir un débit de qualité à tous**, avec la technologie la plus adaptée et la plus pertinente. Cet objectif implique **d'intervenir en priorité sur les zones pénalisées à ce jour** par un débit de faible, voire médiocre, qualité.
- Les choix de technologie et d'échéance relèvent d'un croisement entre la situation initiale, le besoin actuel d'amélioration, l'intérêt technologique de la Montée en Débit et l'arbitrage économique entre Montée en débit et Fibre optique de bout en bout (FTTH).
- L'ordre chronologique des interventions sera affiné d'année en année. Celui proposé pour la Montée en débit repose néanmoins sur le principe suivant : **l'intervention doit s'orienter en priorité vers les Communes où la majorité des ménages n'a pas, à ce jour, accès à un débit de qualité.**

A ce jour, l'ordre chronologique d'intervention pour la montée en débit est jugé pertinent techniquement par les services du Conseil Général. La priorité définie sur Mondreville pour la Fibre optique l'est aussi. Les autres priorités (notamment pour les phases 2 et 3) seront affinées au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme.

- Après validation par le Conseil Communautaire, ce projet de programmation sera soumis au Comité syndical, qui devra à son tour le valider. Les choix définitifs d'aménagement seront réalisés dans une logique (notamment financière) qui s'exprimera à l'échelle syndicale.

Maryse MARLIN demande si les Communes traitées en Montée en Débit pourront ensuite être traitées en FTTH et si oui, dans quel délai.

Le Président rappelle que la Montée en Débit permettra d'améliorer la situation des Communes les plus défavorisées, en garantissant un débit de réception de l'ordre de 10 mégabits, débit largement suffisant pour répondre confortablement aux besoins et correspondre aux usages des années à venir. Sans cette intervention, ces zones ne seraient traitées en FTTH que dans un second temps, car les travaux et aménagements nécessaires ne pourraient y être réalisés qu'à moyen terme, pour des raisons économiques mais aussi techniques. Certaines Communes défavorisées seront néanmoins traitées directement en FTTH car la Montée en Débit y serait plus onéreuse (c'est le cas de Mondreville).

Francis BOURCIER rappelle que la Montée en Débit a l'avantage de pouvoir être déployée plus rapidement que la fibre optique.

Le Président rappelle également qu'aujourd'hui, un équipement en FTTH oblige les ménages à se raccorder, ce qui leur impose un coût non négligeable. Dans le cas de la montée en débit, les ménages pourront bénéficier d'une amélioration sans coût supplémentaire. Cela dit, la montée en débit est une solution transitoire car à moyen et long termes, on sait que le réseau cuivre de France Télécom sera amené à être remplacé par un réseau de Fibre optique.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

ENTENDU l'exposé du Président ;

CONSIDERANT les objectifs du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique, validé par le Conseil Communautaire le 14 septembre 2011 :

VU le projet de programmation des investissements (Montée en débit ou Fibre optique « de bout en bout ») élaboré par le Bureau Communautaire, en collaboration avec les services du Conseil Général ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Article 1^{er} **VALIDE** le projet de programmation des investissements en matière d'aménagement numérique proposé par le Bureau Communautaire ;

Article 2 Ce projet de programmation sera soumis au Comité du Syndicat « Seine-et-Marne Numérique » pour proposition dès création et installation du syndicat.

8. Développement touristique : présentation et validation du schéma communautaire des itinéraires de randonnée pédestre

Le Président laisse la parole à Anne-Sophie PERON, Agent de développement économique et touristique, qui présente le schéma communautaire des itinéraires de randonnée pédestre élaboré par un groupe de travail constitué de bénévoles du Comité départemental de la Randonnée Pédestre, de bénévoles des Offices de tourisme et d'élus communaux.

Le projet d'élaboration d'un Schéma Communautaire des Itinéraires de Randonnée poursuit plusieurs objectifs :

- Proposer une offre d'itinéraires diversifiée dans la durée et le type de paysages ;
- Développer une offre de loisirs pour les visiteurs mais aussi pour les habitants ;
- Faire du lien entre les itinéraires existants afin d'obtenir des boucles intercommunales ;
- Contribuer à la construction de l'identité communautaire ; à la préservation de l'environnement, à la découverte et la valorisation des milieux naturels, du patrimoine historique et culturel.

Le Comité « Développement touristique » s'est réuni le 23 octobre 2012 pour prendre connaissance des itinéraires proposés sur quatre des cinq secteurs préalablement définis :

- **Secteur 1 : Commune de Beaumont Du Gâtinais, Gironville et Mondreville**
 - Parcours passant à Beaumont-du-Gâtinais et passage à Auxe (Loiret) – 10-11 km
- **Secteur 2 : Commune d'Arville, Ichy et d'Obsonville, Aufferville**
 - Pas de proposition
- **Secteur 3 : Communes de Château-Landon, de Chenou, de Maisoncelles-en Gâtinais, de Bougigny et de la Madeleine-sur-Loing**
 - Parcours en boucle allant de Bougigny, en passant par Maisoncelles, Chenou, Madeleine-sur-Loing - 24kms avec des raccourcis possibles - jonction possible avec la CC du pays de Nemours à partir de Fay-les-Nemours et de la gare de Bagneaux-sur-Loing
 - Aucune proposition à Château-Landon (GR13+ 2 PR)
- **Secteur 4 : Communes de Souppes-sur-Loing, de Poligny et Chaintreaux et de Bransles**
 - Poligny: reprise du grand itinéraire, empruntant le GR13 - 12-13km (jonction possible avec Bagneaux et Rémauville)
 - Chaintreaux : un parcours en boucle – 11-12 km – liaisons possibles avec Egreville
 - Bransles: voir les propositions du secteur 5 (variante possible, joins action Dordives et Chevannes)
- **Secteur 5 : Commune d'Egreville, de Villebéon, de Vaux-sur-Lunain et de Lorrez-le-Bocage**
 - Liaison directe Lorrez-le-Bocage / Egreville, non balisée, permettant également une boucle Lorrez-le-Bocage / Vaux-sur-Lunain / Villebéon, empruntant le GRP branche Lunain - 3,4 km
 - PR « Entre Hameaux et Moulins » balisé jaune, s'appuyant sur trois PR existants. Plusieurs carrefours à aménager. Points forts : Château du Mée, bientôt visitable, le Betz et son gué. 17 km + 2 x 2,5 km de liaison avec Egreville

Tout itinéraire ne peut être créé que sur un **chemin public (des conventions pouvant toutefois être conclues avec les Associations Foncières Rurales)** et tout chemin support d'itinéraire doit être **inscrit au PDIPR** (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée). Enfin, tout itinéraire évalué doit recevoir **l'agrément du Codérando** suivant la grille Fédérale (intérêt de l'itinéraire, peu de chemin goudronné ou de route...).

La prochaine étape consistera à inscrire les chemins empruntés par ces itinéraires dans le PDIPR : les Conseils municipaux seront sollicités pour ce faire. Ensuite, une convention pourra être conclue entre la Communauté de Communes et le CODERANDO pour que ce dernier assure le balisage des sentiers, en

cohérence avec les itinéraires existants et avec ceux développés par les Communautés de Communes voisines, ainsi que par le Parc Naturel Régional ou les associations locales.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

ENTENDU l'exposé du Président ;

VU les itinéraires de randonnée pédestre proposés par le Comité consultatif « Développement touristique », élaborés avec le soutien du CODERANDO ;

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Article 1^{er}- **VALIDE** ces itinéraires de randonnée pédestre :

Article 2 **AUTORISE** le Président à solliciter les Conseils municipaux pour l'inscription des chemins au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, lorsque c'est nécessaire.

Le Président propose à l'assemblée d'organiser une randonnée pédestre communautaire au printemps. L'assemblée répond par l'affirmative. Le Comité « Développement touristique » pourra approfondir cette idée.

9. Questions diverses

Aucune question diverse n'est formulée.

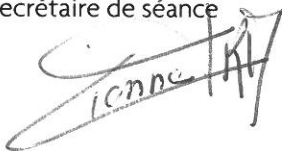
Le Président demande aux membres du Conseil d'avoir une pensée pour Mme BARBISAN Monique, secrétaire de Mairie de Chaintreaux, décédé des suites d'une longue maladie. Il salue ses qualités professionnelles et humaines.

Le Président remercie les membres du Conseil de signer l'approbation du compte-rendu de la séance du 7 juillet dernier avant de quitter la salle .

Le Président remercie encore la commune d'Egreville d'avoir accueilli le Conseil Communautaire. Bruno BASCHET invite les membres du Conseil à partager le verre de l'amitié avant de repartir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

La Secrétaire de séance



Rose-Marie LIONNET

Le Président



Jean-Jacques HYEST

Vu pour être affiché, conformément à l'article L2121-25 du CGCT,



Le 13 Décembre 2012,
Le Président



Jean-Jacques HYEST